



AGENCE DU SOLEIL

HONORAIRES 2026

⇒ HONORAIRES DE GESTION :

8.40% HORS TAXES sur la base des encaissements (au taux actuel de TVA de 20.00%)

- Garanties LOYERS IMPAYES : à partir de 2.90% sur la base du loyer mensuel charges comprises
- Garanties LOYERS IMPAYES + VACANCE LOCATIVE : à partir de 4.40% sur la base du loyer mensuel charges comprises
- Gestion administrative et comptable d'un dossier VISALE en cas de sinistre : 2.90% TTC sur la base du loyer mensuel charges comprises (au taux actuel de TVA de 20.00%)

⇒ HONORAIRES DE LOCATION POUR UN BAIL D'HABITATION PRINCIPALE VIDE ET MEUBLÉE –

ZONE NON TENDUE :

- À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE : 10.00€ TTC/m², suivant la surface habitable du logement, dans la limite du loyer mensuel hors charges à la signature du bail
 - * Entremise et négociation, à la charge exclusive du bailleur : GRATUIT
 - * Visite + constitution du dossier et rédaction du bail : 7.00€ TTC/m² (dont visite à 2.00€ TTC/m²)
 - * Etablissement de l'état des lieux : 3.00€ TTC/m²
- À LA CHARGE DU LOCATAIRE : 10.00€ TTC/m², suivant la surface habitable du logement, dans la limite du loyer mensuel hors charges à la signature du bail
 - * Visite + constitution du dossier et rédaction du bail : 7.00€ TTC/m² (dont visite à 2.00€ TTC/m²)
 - * Etablissement de l'état des lieux : 3.00€ TTC/m²

⇒ HONORAIRES DE LOCATION POUR UN BAIL D'HABITATION PRINCIPALE VIDE ET MEUBLÉE –

ZONE TENDUE :

- À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE : 13.12€ TTC/m², suivant la surface habitable du logement, dans la limite du loyer mensuel hors charges à la signature du bail
 - * Entremise et négociation, à la charge exclusive du bailleur : GRATUIT
 - * Visite + constitution du dossier et rédaction du bail : 10.09€ TTC/m² (dont visite à 3.50€ TTC/m²)
 - * Etablissement de l'état des lieux : 3.03€ TTC/m²
- À LA CHARGE DU LOCATAIRE : 13.12€ TTC/m², suivant la surface habitable du logement, dans la limite du loyer mensuel hors charges à la signature du bail
 - * Visite + constitution du dossier et rédaction du bail : 10.09€ TTC/m² (dont visite à 3.50€ TTC/m²)
 - * Etablissement de l'état des lieux : 3.03€ TTC/m²

Dans le respect du DÉCRET N° 2014-890 paru le 1er août 2014 fixant le plafonnement des honoraires de location imputables aux locataires.

⇒ HONORAIRES DE LOCATION POUR LES AUTRES BAUX :

- **BAIL PROFESSIONNEL – BAIL DE DROIT COMMUN (EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT OU RÉSIDENCE SECONDAIRE, ETC...)** : 14.00% HORS TAXES sur la base du loyer annuel hors charges, partagés par moitié entre le bailleur et le preneur à bail (au taux actuel de TVA de 20.00%)
- **BAIL COMMERCIAL** : 10.00% HORS TAXES sur la base du loyer annuel, charges et taxes comprises, à la charge du locataire (au taux actuel de TVA de 20.00%)

⇒ AUTRES PRESTATIONS :

• Contrat d'assurance PROPRIÉTAIRE NON OCCUPANT (P.N.O.) :

- 95.00€ TTC / an pour un appartement loué vide, géré par un syndic de copropriété professionnel
- 167.00€ TTC / an pour une maison louée vide, gérée par un syndic de copropriété professionnel
- 183.00€ TTC / an pour une maison louée vide, hors copropriété (exclusion des lots en ASL)

• Estimation de la valeur locative d'un bien immobilier

situé dans un rayon de 20 km maximum autour de l'agence (hors proposition commerciale, hors signature d'un mandat de gérance immobilière ou d'un mandat de location simple) :

100.00€ HORS TAXES (au taux actuel de TVA de 20.00%)

⇒ LOCATION DE VACANCES :

- Gestion à la charge du propriétaire avec garantie des loyers : 23.00% TTC.
- Location à la charge du locataire : 20.00% TTC.

⇒ HONORAIRES SYNDIC :

(comprenant les frais de gestion)

- Immeuble de moins de 10 logements : forfaitairement 2000,00€ HORS TAXES/an soit 2400.00€ TTC/an

- Immeuble à partir de 11 logements : 195,84€ HORS TAXES maximum / lot et par an soit 235.00€ TTC / lot et par an

Forfait pour l'établissement d'un document d'information de l'acquéreur dans le cadre des dispositions rendues obligatoires par la loi ALUR (immeuble soumis au régime de la copropriété) : 295.00€ TTC